



LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

Premièrement, le souper-spectacle pour le Festival du Théâtre ambulant des Hautes-Laurentides, qui a eu lieu le 12 juin, a été un grand succès. Plus de 100 personnes sont venues partager un bon repas agrémenté par des extraits des trois pièces que nous aurons le plaisir de voir cet été à la salle Wilfrid-Machabée.

Le 17 juin dernier, une rencontre avec la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Laurentides en présence de la mairesse de Rivière-Rouge, du maire de La Conception ainsi que votre maire, a eu lieu dans le but de tenter de développer un transport en commun. L'avantage serait d'avoir un autobus reliant Rivière-Rouge, Labelle et La Conception pour se rendre à Mont-Tremblant. Les municipalités limitrophes pourraient être desservies par taxi-bus. À suivre...

Le contremaître du moulin à scie est venu annoncer la fermeture complète de la scierie et des séchoirs d'ici la fin de l'été. Déjà des travaux pour une remise à son état naturel ont été entrepris. Comme exemple, le retrait du tuyau traversant le terrain pour laisser libre cours au ruisseau. Plusieurs scénarios sont envisagés, entre autres, le démantèlement ou bien la vente.

Au niveau de la diversification économique, le conseil se dote d'un plan d'action pour identifier le responsable dans les différents dossiers.

Au niveau de l'urbanisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2008, un nombre de 318 permis a été émis par rapport à 227 l'année dernière, ce qui était déjà un record. En voici les principaux : 29 permis de nouvelles constructions, 40 permis d'améliorations, modifications et fondations, 41 permis de garages et remises, 32 permis d'installations septiques, 14 permis de puits et 35 permis de brûlage. Le tout, pour une valeur totale de près de 10 millions de dollars.

Au niveau des travaux d'asphaltage, une mauvaise surprise nous attendait. Les soumissions reçues représentent des coûts beaucoup plus élevés que le budget prévu. Le conseil se réunira pour étudier les différentes alternatives.

Dernière minute, nous avons reçu la confirmation pour le village relais et je vous cite : Le comité, après examen du dossier de candidatures, a constaté que notre municipalité possède les services de base exigés par la charte de qualité et qu'elle s'est donnée un plan d'action sur 5 ans lui permettant d'améliorer la qualité de ses espaces urbains et de ses bâtiments publics en plus de mettre en valeur ses attraits touristiques.

En conséquence, le ministère des Transports du Québec accorde à la Municipalité de Labelle l'appellation « village-relais » pour une période de 5 ans.

Je remercie le conseil municipal qui a cru au projet, la MRC des Laurentides pour leur appui, les gens d'affaires de notre municipalité et principalement notre chargée de projet, madame Eve Pichette-Dufresne.

Rappel des avantages d'être « village-relais » :

- Positionnement régional et provincial;
- Signalisation village-relais gérée par le ministère des transports;
- Utilisation de nos services par les gens de passage et les touristes;
- Éléments d'attractions pour les futurs investisseurs et commerçants



Sur la photo, nous apercevons madame Eve Pichette-Dufresne, chargée de projet, village-relais.

Le maire, Gilbert Brassard



SUIVI DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008

Le 16 juin dernier, avait lieu la session régulière du conseil municipal. Voici les principaux dossiers traités lors de cette séance.

Administration et finances

Considérant les besoins du service administratif et des vacances annuelles du personnel, il a été ratifié l'embauche de madame Danielle Jasmin au poste de réceptionniste temporaire pour l'été.

Au niveau des finances, en mai dernier, le conseil a adopté le règlement numéro 2008-160 décrétant des travaux de pavage sur les chemins du Moulin, du Lac-Labelle et Nantel et sur la rue Alarie et autorisant un emprunt au montant d'un million cinq cent soixante mille dollars (1 560 000 \$) pour en défrayer le coût. Ce règlement étant soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, un registre a été tenu le 4 juin dernier. Personne n'ayant apposé sa signature au registre, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Il entrera en vigueur suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

En outre, le règlement numéro 2008-161 ayant comme objet la création d'une réserve financière maximale de 670 000 \$ pour le renouvellement de la flotte de véhicules des travaux publics a été adopté, et ce, suite à l'avis de motion donné en mai dernier.

Pour plus de détails sur les deux précédents points, vous pouvez consulter *L'Info municipale* de mai 2008.

Travaux publics

Suite à l'achat récent de la nouvelle rétro-caveuse, le conseil a autorisé la vente de la rétro-caveuse usagée à Malidan inc. pour un montant de 23 831 \$ plus les taxes applicables.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, la Municipalité travaillait à son plan d'action pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout. Le rapport final préparé par la firme Génivar et approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions et a été adopté par le conseil lors de cette session de juin. Ce rapport fait état, notamment, qu'aucune section desdits réseaux n'a à être remplacée ni à court, ni à moyen terme.

Au niveau des parcs, le comité d'embellissement a soumis au conseil ses recommandations qui ont été acceptées à l'effet d'acheter des bancs de parcs et des corbeilles à rebus pour différents emplacements du village, et ce, pour un coût maximal de 20 000 \$.

Pour ce qui est du secteur du lac Joly, des travaux d'aménagement d'une descente publique et d'un stationnement au chemin de la Baie, incluant un enclos pour bacs à matières résiduelles ont été autorisés. En outre, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande à la Municipalité qu'elle s'engage à fermer la descente de bateaux sur le chemin des Huarts, après la réalisation des travaux d'aménagement de la descente sur le chemin de la Baie, et ce, pour la conclusion d'un bail de location. Le conseil a pris cet engagement.

Pour les secteurs de la Presqu'île et de la rive ouest du lac Labelle, section du lac à la Truite, des travaux d'aménagements d'enclos de bacs ont aussi été autorisés et seront prochainement réalisés.

Urbanisme et environnement

En urbanisme, une demande ayant pour objet une dérogation de 10 mètres dans la marge avec le lac Labelle pour la construction d'un nouveau bâtiment principal a été autorisée mais pour un empiètement uniquement de 5 mètres dans la marge, plutôt que des 10 mètres tel que demandés.

Par ailleurs, le conseil a accepté la demande d'un contribuable concernant une servitude de passage afin d'aménager une ligne électrique comprenant un poteau électrique, et ce, pour desservir sa résidence située sur l'île Caribou.

En outre, le conseil ayant déjà accordé un contrat à monsieur René Héroux de la firme Héro-Cité, une autorisation lui a été accordée lui permettant de signer les demandes de certificat d'autorisation qu'il fera pour et au nom de la Municipalité.

Loisirs et tourisme

Cette année encore, le conseil a résolu de contribuer au succès de la collecte de sang du 24 juillet prochain par diverses actions, notamment, le paiement du souper pour les bénévoles qui restent au centre communautaire toute la journée pour accueillir les donateurs de sang. Bienvenue à tous.

Question tourisme, le dossier de candidature de la Municipalité de Labelle pour l'obtention du statut de Village-Relais a été présenté au Comité des Villages-Relais le 28 mai dernier. Le conseil étant très confiant d'obtenir cette accréditation d'ici quelques semaines, il présente une nouvelle demande au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour l'obtention du statut de zonage touristique. Ceci vise à permettre, notamment aux commerces d'alimentation, un plus grand nombre d'employé à certaines périodes pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Pour ce qui est du camp de jour, une toute nouvelle coordonnatrice a été embauchée, il s'agit de madame Geneviève Courchèsne en remplacement de madame Janick Nantel qui nous a quitté pour réaliser d'autres projets. En outre, mesdames Alexandra Gagnon et Audrey-Ann Piché ainsi que monsieur Anthony Lachaine ont été nommés à titre d'assistant animateur bénévole du camp de jour.

Aussi, pour les activités d'été, le conseil a accepté d'autoriser la signature du contrat avec Sodem pour la gestion de la piscine municipale pour la saison estivale 2008 prévoyant l'ouverture de la piscine durant l'été.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la session du conseil du 16 juin dernier.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez vous adresser à madame Lucie Bourque, secrétaire-trésorière adjointe, au 819-681-3371, poste 5002.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE LE 17 AOÛT 2008

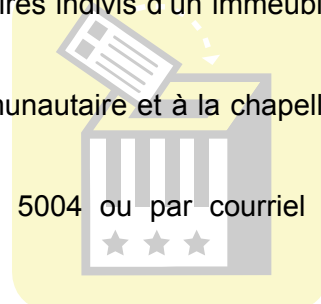
Suite au départ de madame Francine Carrier en avril dernier, un scrutin municipal est rendu nécessaire. Ainsi, la période de mise en candidature s'échelonnera **du 4 au 25 juillet** prochain. Si, au 25 juillet, plus d'une personne a posé sa candidature, il y aura élection le 17 août 2008, précédée du vote par anticipation le 10 août.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'avis public d'élection ainsi que l'avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

Ces avis publics sont affichés, conformément à la Loi, à l'hôtel de ville, au centre communautaire et à la chapelle du lac Labelle.

Vous pouvez aussi communiquer avec moi par téléphone au 819-681-3371, poste 5004 ou par courriel à ccholette@municipalite.labelle.qc.ca.

Christiane Cholette, présidente d'élection



COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Afin de faciliter la récupération des résidus dangereux de provenance résidentielle, la MRC des Laurentides, en collaboration avec les municipalités de son territoire, a mis en place des lieux de dépôt dont l'accès est gratuit pour les citoyens de chacune des villes concernées. Pour la Municipalité de Labelle, le lieu de dépôt se trouve au garage municipal. Les dates et heures de collectes pour la saison estivale sont, **le premier samedi de chaque mois, de 8 h à 12 h.**

Voici la liste des produits qui sont acceptés:

- | | |
|---------------------------------|--|
| ▪ Thermomètres; | ▪ Cartouches d'encre; |
| ▪ Aérosols; | ▪ Piles alcalines et rechargeables; |
| ▪ Peinture, vernis et solvants; | ▪ Pneus sans jantes de moins de 18 po; |
| ▪ Ampoules fluocompactes; | ▪ Contenants de peinture en métal (vides); |
| ▪ Pesticides et engrais; | ▪ Huiles à moteur usagées dans de petits contenants; |
| ▪ Batteries d'auto; | ▪ Téléphones cellulaires |
| ▪ Produits nettoyants | |
| ▪ Bonbonnes de propane; | |



Les armes à feu, médicaments périmés, ampoules hallogènes et incandescentes, etc. sont refusés.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site web suivant, au : www.traindeviedurable.com ou téléphoner à la MRC des Laurentides au (819) 681-3398.

Veuillez noter que vous devrez présenter une pièce d'identité qui confirme votre adresse de résidence dans la municipalité (compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire).

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Nous tenons à vous faire un petit rappel sur la collecte des déchets domestiques qui, pour la saison estivale, se fait à toutes les semaines, soit le mercredi. Pour ce qui est de la collecte de matières recyclables, elle se fait à toutes les deux semaines, tout au long de l'année, le même jour que la collecte des déchets domestiques.

Parmi les matières non-recyclables, nous retrouvons entre-autres:

- Les sacs de chips et enveloppes de barres de chocolat;
- Les mouchoirs, essuie-tout, couches et papier peint;
- Les jouets et objets en PVC;
- Les boyaux d'arrosage;
- Les contenants en styromousse, vaisselle et céramique;
- Les meubles de jardin, etc.

Note: Les boîtes de conserve n'ont pas besoin d'être lavées, ni rincées. Un nettoyage à sec est tout aussi valable. De plus, on peut laisser l'étiquette!

Veuillez noter que les bacs noirs et verts doivent être mis au chemin la veille de la collecte et ne doivent pas peser plus de 100 kg. De plus, vous devez placer les poignées face au chemin et ne pas les disposer devant votre boîte aux lettres. Merci de votre collaboration!

ÉMISSION DE VOS PERMIS

Avec l'arrivée de l'été, plusieurs citoyens vont prévoir des travaux de rénovation et de construction. En ce sens, les demandes de permis et les appels téléphoniques abondent au service de l'urbanisme. C'est pourquoi, nous demandons aux personnes qui déposeront une demande de permis, de prévoir un **délai minimal de trois semaines**.

Merci pour votre collaboration!



PISCINES

Nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour l'aménagement d'une piscine, et ce, même pour celles qui sont gonflables.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès du service de l'urbanisme afin de connaître les normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle piscine.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique et pour la protection de l'environnement, le *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* édicte qu'une fosse doit être vidangée à une certaine fréquence.

Également, l'année dernière un règlement municipal a été adopté afin de s'assurer du respect de cette fréquence. Depuis, vous devez nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange dans les 30 jours de celle-ci. Il est à noter que pour un chalet, une fosse doit être vidangée aux 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être à tous les 2 ans. Pour ce qui est d'une fosse scellée, elle doit être vidangée au besoin et au minimum aux 2 ans.



Bleu Laurentides

Prendre soin des lacs, c'est payant !

Sceptiques pour vos installations septiques ?

Non traitées ou insuffisamment traitées, les eaux usées menacent l'équilibre biologique du lac et présentent un risque pour la santé et la qualité de vie des humains. Les installations septiques déversent des contaminants tels que du phosphore et des coliformes fécaux. En effet, une grande quantité de phosphore est dommageable pour les lacs et cours d'eau, car il favorise la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. De plus, les déversements peuvent laisser écouler de nombreux coliformes fécaux qui sont néfastes à la santé des utilisateurs du lac. Voici des bonnes pratiques simples à mettre en place pour préserver VOTRE santé et celle du lac.



Respectez la capacité de votre installation en gérant la consommation d'eau et en lui accordant des temps d'arrêt pour permettre l'oxygénation. En effet les bactéries qui épurent les eaux ont besoin d'oxygène pour travailler efficacement.

Échelonnez votre consommation tout au long de la journée et de la semaine. Évitez le gaspillage de l'eau :

- Réparez les fuites d'eau.
- Prenez des douches à la place de bains.
- Fermez le robinet lors du lavage des dents et des aliments.
- Installez des dispositifs pour économiser l'eau.



Ne jetez pas dans vos toilettes des substances qui ne se décomposent pas naturellement (ou très lentement) comme des mégots, des médicaments, de la peinture, des serviettes hygiéniques. Certains produits chimiques (Javel, Borax...) peuvent détruire les bactéries utiles de votre installation septique.

Privilégiez les savons et autres produits sans phosphate et biodégradables.



Vidangez !

Tous les 2 ans pour les résidences permanentes.

Tous les 4 ans pour les résidences saisonnières.



Fosse septique

Élément épurateur

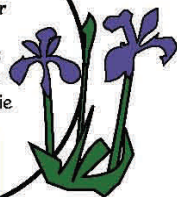
Droit acquis ?

Certaines installations âgées ne sont pas construites selon les normes. Il est possible que vous possédiez un puits et n'ayez pas de champ d'épuration. Vous pouvez maintenir l'installation dans cet état seulement si elle ne constitue pas une source de nuisances, de contamination des eaux de consommation, de puits ou de surface. Il est conseillé d'installer un système plus récent, respectant les normes actuelles. Saviez-vous que la durée de vie d'une installation septique bien entretenue est de 20 ans. Quel âge a la vôtre ? L'avez-vous fait inspecter récemment ? Informez-vous auprès de votre municipalité.



Ne bloquez pas l'aération de votre élément épurateur avec de l'asphalte ou des dalles. Ne stationnez pas vos véhicules et n'installez pas de terrain de jeu, ni d'arbre sur l'élément d'épuration.

Implantez un bouclier végétal dans la bande riveraine. Les plantes filtreront et absorberont une partie des nutriments.



Si vous envisagez de construire une installation septique, assurez-vous de respecter les normes de localisation (distance minimale d'un puits, d'un lac, d'une propriété...). Consultez votre municipalité, et la loi sur la qualité de l'environnement dont est issu le règlement Q-2 ; r-8. Vous serez alors moins sceptique et mieux informé.

NOUVEAUX RÈGLEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Nous tenons à vous faire un rappel concernant les nouveaux règlements en vigueur sur l'environnement;

Règlement 2008-157 sur l'interdiction d'utiliser les pesticides et les fertilisants

Le règlement interdit l'utilisation de pesticides sur tout le territoire de la Municipalité et les fertilisants dans une bande de 100 mètres de tout lac et cours d'eau. Cependant, certains insecticides, fongicides et herbicides seront permis tel que le permet la loi provinciale. Également, les pesticides et les fertilisants sont interdits sur tous les terrains scolaires, garderies, service de garde en milieu familial, parc ou d'un espace public ainsi que sur tous les terrains adjacents. L'application de pesticides et de fertilisants est interdite en tout temps lorsqu'il pleut.

Les pesticides ne peuvent être appliqués à moins d'un mètre d'une ligne de propriété adjacente et de 15 mètres d'un puits de captage d'eau.

À noter, l'utilisation de pesticides et de fertilisants pourra être permis dans certains cas comme, par exemple, à l'intérieur des bâtiments, comme préservatif à bois, etc.

Règlements 2008-158 et 2008-159 sur les nouvelles mesures pour protéger les lacs

Voici la nouvelle réglementation en vigueur touchant les propriétés riveraines à tous les lacs et cours d'eau:

- Les travaux dans ou en bordure du littoral devront être réalisés avec des mesures de mitigations afin de minimiser les apports de sédimentation dans les lacs et cours d'eau ;
- La tonte de gazon et d'herbacés, de même que le débroussaillage ne constituent plus des travaux d'entretien, et ne sont plus autorisés dans la rive ;
- Reboisement de 10 mètres obligatoire dans la rive (délai de 3 ans pour se conformer) avec espèces de végétaux indigènes;
- Interdiction de couper des arbres dans la rive sauf pour une ouverture de 5 mètres pour accéder au lac. Le sentier devra avoir un couvert végétal (sauf gazon) ;
- Interdiction de couper des arbres dans la rive pour les terrains ayant une pente supérieure à 30%. Seuls l'étagage et le débroussaillage sont permis;
- Toutes les nouvelles constructions ainsi que les accès devront être situés à plus de 20 mètres des lacs et cours d'eau et les allées véhiculaires à 30 mètres;

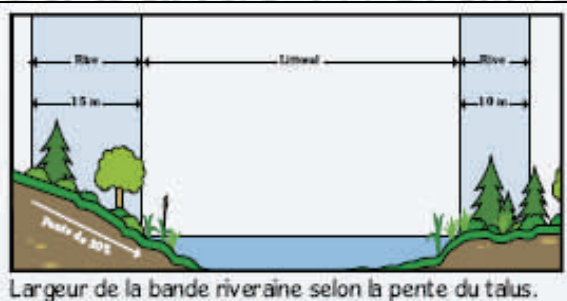
Dans le cas des bâtiments implantés dans la rive, il n'y aura pas d'obligation de reboiser sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.

À titre d'information, la rive est de 10 mètres si la pente est égale ou inférieure à 30% et 15 mètres si la pente est supérieure à 30%. La bande de protection riveraine est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au 819-681-3371 aux postes 5007, 5008 ou avec l'agente de liaison de *Bleu Laurentides*, madame Lucie Bouchard, au poste 5016.

Bonne saison estivale à tous!

La bande riveraine : le bouclier des lacs !



Largeur de la bande riveraine selon la pente du talus.



La bande riveraine est une bande de végétation naturelle de 10 m, ou de 15 m si votre pente est supérieure ou égale à 30%. Elle marque la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elle est idéalement composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres du Québec.

La bande riveraine est réglementée par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Par conséquent, toute modification doit être en conformité avec votre municipalité.

Ombrage

La végétation de la bande riveraine limite le réchauffement excessif de l'eau en bordure du lac.



Filtration

La végétation de la bande riveraine capte une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au lac par ruissellement, ce qui limite la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques dans les lacs.



Érosion

La bande riveraine stabilise les berges. Elle limite l'érosion et les glissements de terrain.



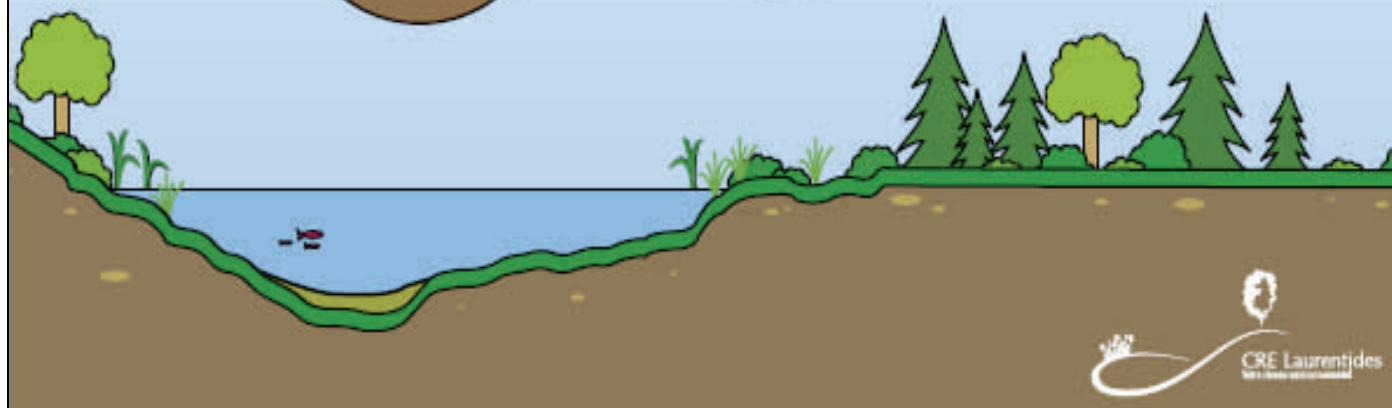
Rétention

La bande riveraine réduit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.



Habitats

La rive des lacs et des cours d'eau est un milieu indispensable à la vie aquatique et terrestre. Elle offre habitat, nourriture et abri à la faune et la flore.



LUMIÈRE SUR LES ALGUES BLEU-VERT!

La Municipalité de Labelle n'a pas échappé l'été dernier aux fléaux causés par les cyanobactéries, communément appelées algues bleu-vert. En effet, des algues bleu-vert ont été observées au lac Labelle dans le secteur de la presqu'île. Afin de répondre aux interrogations et de faire la lumière sur le sujet, voici quelques réponses sur des questions fréquemment posées.

Qu'est-ce que les algues bleu-vert?

Les cyanobactéries sont des bactéries qui possèdent des pigments leur permettant de faire de la photosynthèse et qui leur donnent une couleur verte, comme les algues et les plantes. Les cyanobactéries colonisent naturellement les lacs et cours d'eau. Elles deviennent une nuisance lorsqu'elles se reproduisent rapidement et en abondance. Il apparaît alors une **fleur d'eau** d'algues bleu-vert visible à l'œil nu. Bien que ces fleurs d'eau portent un nom poétique, les problèmes occasionnés par ces dernières n'ont rien à envier. En effet, ces fleurs d'eau peuvent contenir des toxines qui, en contact avec la peau ou par ingestion, pourraient causer des maux de ventre, des vomissements, des diarrhées et de l'irritation de la peau et des yeux.

Comment reconnaître une fleur d'eau d'algues bleu-vert?

Les fleurs d'eau peuvent prendre l'apparence d'un déversement de peinture verte lorsqu'elles flottent à la surface ou paraître comme une soupe au brocoli lorsqu'elles sont mélangées dans la colonne d'eau. Afin de mieux discerner les fleurs d'eau, vous pouvez consulter le guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries au :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/guide-identif.pdf

Que faire s'il y a présence de fleurs d'eau?

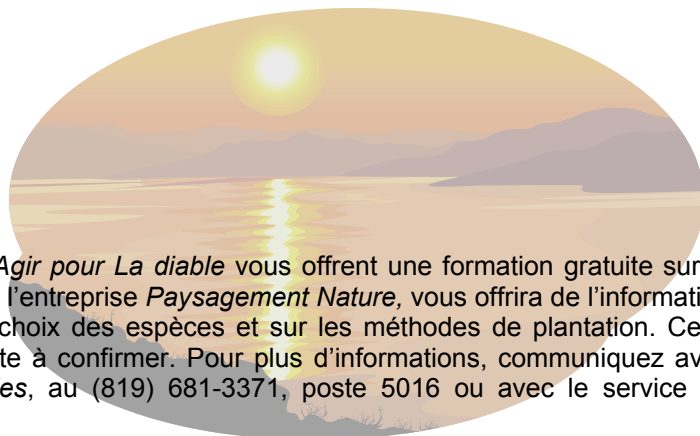
Il est très important d'éviter tout contact direct avec la fleur d'eau. La baignade dans la zone du lac affectée est donc proscrite, ainsi que l'utilisation de l'eau pour boire ou se laver. Ne laissez pas vos animaux s'approcher des fleurs d'eau. Le plus rapidement possible, contacter la Municipalité et le MDDEP au (450) 433-2220, poste 221. Il est également utile de prendre des photographies du phénomène observé puisque les fleurs d'eau peuvent apparaître et disparaître à l'intérieur d'une même journée selon les conditions climatiques. Pour cet été, le MDDEP a développé un nouvel outil afin d'aider les riverains et les associations de lac à suivre l'évolution des fleurs d'eau dans le lac. Vous pouvez télécharger en ligne le protocole de suivi visuel d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert au www.servicesquebec.gouv.qc.ca.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Lucie Bouchard, agente de liaison *Bleu Laurentides* au (819) 681-3371 poste 5016, lbouchard@municipalite.labelle.qc.ca

CET ÉTÉ, JE PRENDS MA RIVE EN MAIN!

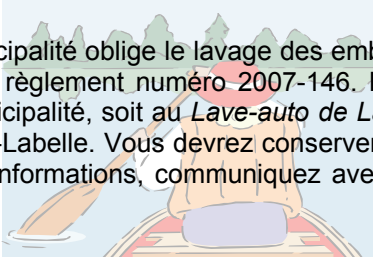
Formation gratuite pour les riverains des lacs, cours d'eau et milieux humides

La Municipalité de Labelle et l'organisme de bassin versant *Agir pour La diable* vous offrent une formation gratuite sur la revégétalisation de la bande riveraine. Lors de cette formation, l'entreprise *Paysagement Nature*, vous offrira de l'information sur la réalisation du plan d'aménagement d'une rive, sur le choix des espèces et sur les méthodes de plantation. Cette formation se tiendra le **9 août de 10 h à 12 h**. Le lieu reste à confirmer. Pour plus d'informations, communiquez avec madame Lucie Bouchard, agente de liaison *Bleu Laurentides*, au (819) 681-3371, poste 5016 ou avec le service de l'urbanisme au (819) 681-3371, poste 5007.



LAVAGE DES BATEAUX SUR TOUS LES PLANS ET COURS D'EAU

Depuis le mois d'août de l'an dernier, la Municipalité oblige le lavage des embarcations sur tous les lacs et rivières touchant le territoire de Labelle, suite à l'adoption du règlement numéro 2007-146. Le lavage des embarcations doit se faire aux endroits spécifiquement reconnus par la Municipalité, soit au *Lave-auto de Labelle* situé au 6541, boul. du Curé-Labelle ou au garage *Sonic* situé au 8361 boul. du Curé-Labelle. Vous devrez conserver votre facture dans le cas où une preuve vous serait demandée par un agent. Pour plus d'informations, communiquez avec le service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5007.



Jardiner, une assurance santé pour les lacs

Préserver la bande riveraine, véritable bouclier protecteur du lac, est une des nombreuses actions à mettre en place pour conserver la santé des lacs.



Mauvais aménagement

Si votre rive est déboisée ou possède des aménagements artificiels tels que du gazon ou un muret de pierre, il est essentiel de la revégétaliser. Deux possibilités s'offrent à vous.

1

- Laissez faire la nature, c'est la méthode la plus facile et la plus économique.
- Arrêtez de tondre le gazon près du rivage jusqu'à obtenir une bande naturelle (consultez votre réglementation municipale).
- Déjà après 2 ou 3 ans, des plantes bien adaptées au milieu riverain s'implanteront naturellement. Patience!

2

- Disposez des plantes riveraines indigènes, adaptées à notre climat et au milieu riverain.
- Plantez à la mi-juin ou à la fin août, de préférence tôt le matin ou le soir.
- Disposez vos plants en quinconce.
- N'utilisez pas d'engrais ou de compost. Les fertilisants nuisent à la santé du lac. Ils favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques (eutrophisation).



Il faut choisir les végétaux les plus aptes et efficaces pour renaturaliser sa rive. Ils doivent avoir une croissance rapide, une rusticité comprise entre 2 et 5 et un système racinaire capable de stabiliser le sol. Favorisez les plantes à fleurs et à fruits. En plus d'égayer votre rive, elles seront utiles aux insectes et aux oiseaux.

Ci-contre sont représentés des végétaux adaptés aux différents milieux mais il existe d'autres espèces qui conviendront à votre terrain et à vos goûts (couleur, floraison, taille...).

Bon aménagement

Si votre rive a conservé son aspect naturel, félicitations et continuez ... Votre expérience pourrait être utile à vos voisins et aux associations de lacs, impliquez-vous !



Un repère visuel pourrait vous aider lors de vos travaux. Télécharger cette affiche au www.creileurentides.org/capsules.shtml



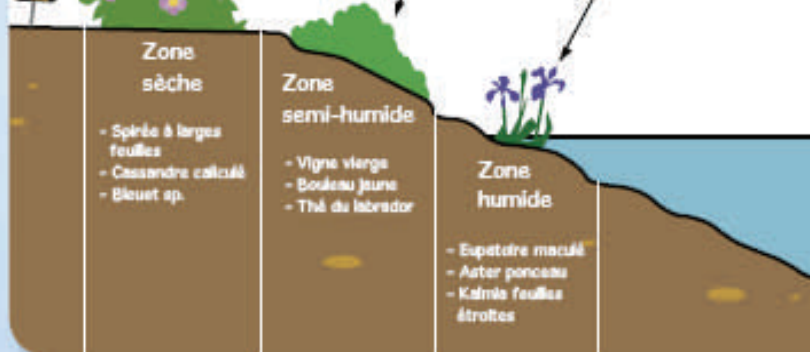
Myrica laevis
Myrica laevis



Rosier rustique
Rosa rugosa



Iris versicolore
Iris versicolor



Un petit rappel

N'oubliez pas que la Municipalité dispose d'une **chute à courrier** à droite de l'entrée principale. Que ce soit pour le paiement de vos taxes ou pour toutes demandes adressées au conseil ou à l'administration, soyez assuré que la personne désignée se chargera de transmettre le courrier ou vos demandes à qui de droit.

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée: 25 juillet 2008
Date de parution: 1er août 2008





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

819-681-3371

NATHALIE ROBSON, POSTE 5021



Club de lecture du rat Biboché

Le club de lecture s'est terminé le 19 juin dernier. 29 ratons étaient inscrits et ont emprunté plus de 230 livres. Un tirage au sort a déterminé les 7 gagnants. Si vous désirez connaître le nom des gagnants, vous pouvez consulter la liste à la bibliothèque. Un merci spécial aux ratons qui nous ont remis leur coloriage et leurs photos! Vos œuvres ont magnifiquement décoré le comptoir de prêts!

Nouveautés de livres

Vous pouvez maintenant consulter, au comptoir du prêt, la liste des titres acquis au courant des derniers mois. Vous y retrouverez une image de la page couverture ainsi que le résumé qui se trouve au verso du livre. Nous espérons que vous ferez de belles découvertes!

Heures d'ouverture :

Mardi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30

Mercredi : 12h30 à 16h30

Jeudi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30

Vendredi : 10h à 12h et 12h30 à 16h30

Samedi : 9h à 12h30

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, directrice au (819) 681-3371, poste 5021

IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE....

Vivre en couple et heureux, c'est possible

Colette Portelance,
Montréal : Éditions du
CRAM, 2007, 286 p.

Selon moi, Colette Portelance nous offre ici un coffre d'outils bien rempli pour vivre de façon très harmonieuse, notre vie de couple. L'authenticité et la communication ne sont que deux simples exemples qu'elle prône pour connaître l'épanouissement au sein de notre couple. J'ai trouvé ce documentaire fortement utile et intelligent.

La passion selon Marcel

Marcel Leboeuf, Longueuil :
Éditions de la Bagnole, c2007, 134 p.

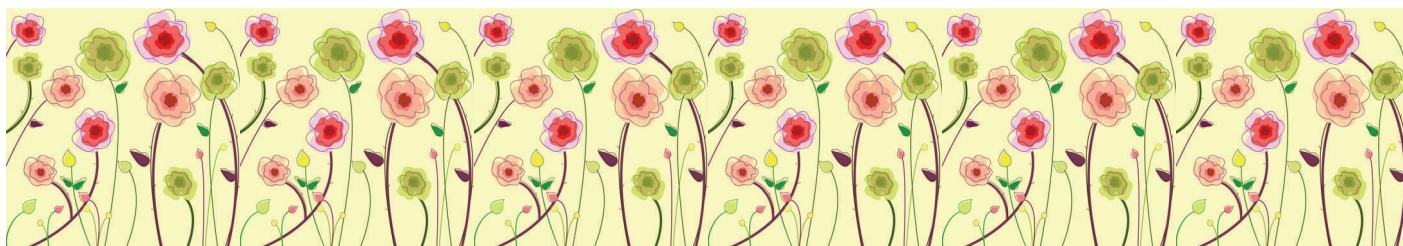
Marcel Leboeuf partage avec nous son cheminement personnel. Tout au long de ce récit s'ajoute ici et là des réflexions que les lecteurs/trices peuvent s'approprier pour eux-mêmes. C'est aussi un récit d'un trajet vécu avec un incroyable optimisme. Beaucoup d'encre a coulé sous les ponts depuis *Chop suey*, beaucoup de maturité, d'évolution spirituelle ont permis à ce comédien de pouvoir partager l'histoire de sa quête.

Le refuge de l'ange

Nora Roberts, Neuilly-sur-Seine :
M. Lafon, 2008, 381 p.

Nora Roberts, à notre plus grand plaisir, a une plume énormément polyvalente dans ses styles d'écriture. Autant présente-elle des romans « *fleur bleue* » comme sa trilogie « *Le dahlia bleu* », fantastique comme « *L'île des 3 sœurs* » ou thriller comme « *Le refuge de l'ange* ». Ce dernier étant une aventure romantique mais avec une bonne dose de thriller que j'ai bien aimé!

Silvy Bissonnette





SERVICE DES INCENDIES

(819) 681-3371

STEPHEN POTTS, POSTE 5023

URGENCE 9.1.1



LE PARE-FEU DU CHEF

La saison estivale est arrivée même si le temps ne le démontre pas vraiment vu la quantité de pluie qui tombe.

C'est le temps des vacances et le temps de prendre ça cool. Il ne faut pas mettre les consignes de sécurité de côté, soit avec les feux à ciel ouvert, les baignades, ou avec nos BBQ au propane. Soyez toujours vigilants, car un accident est vite arrivé.

Les pompiers ont commencé leurs visites résidentielles pour l'année 2008. Ils sont en groupes de deux, avec un véhicule d'incendie, en uniforme et bien identifié. La visite ne prend pas plus que 15 minutes et peut vous donner de bons conseils de sécurité.

Passez un bel été, et à la prochaine!

Votre aux incendies
Stephen Potts, directeur

FEUX À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ

La grande majorité de ces incendies est attribuable aux pertes de contrôle de brûlages de nettoyage, aux articles de fumeur et aux feux de cuisson mal éteints. Notons que tous ces incendies auraient pu être évités avec un peu de vigilance. L'utilisation du feu comporte toujours un degré de danger, ainsi, la SOPFEU invite tous les amateurs d'activités en forêt à être très prudents.

Quand vous faites un feu de cuisson ou un feu de camp, évitez de le faire trop grand et assurez-vous qu'il soit parfaitement éteint avant de quitter les lieux. Si vous fumez, cessez de circuler et éteignez bien votre cigarette avant de poursuivre votre chemin. De plus, si vous désirez procéder à un brûlage de nettoyage, renseignez-vous auprès de la Municipalité pour connaître les normes de sécurité qui s'appliquent. De simples gestes peuvent faire toute la différence!

Avec quelques conseils et de la prudence, nous pouvons tous participer à préserver la forêt et les ressources qu'elle recèle. Pour plus d'informations sur la SOPFEU, la situation des incendies de forêt ou des conseils, visitez le www.sopfeu.qc.ca.



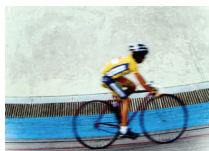
Le Cercle de Fermières Labelle tiendra sa 10^e collecte de sang le **jeudi 24 juillet 2008, de 13 h 30 à 19 h 30** au Centre Communautaire situé au 29, rue du Couvent, à Labelle. De plus, les dessins des enfants de l'école Le Tremplin seront exposés pour « colorer » l'ambiance!

Notre objectif : soixante-quinze donateurs, en collaboration avec la Municipalité de Labelle, la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, la Communauté de la Nativité-de-Marie et la Caisse Populaire Desjardins de Labelle-Nominingue, avec la participation du Corps de Cadets et de la Maison des Jeunes de Labelle, sous la présidence d'Honneur de Madame Madeleine Perreault-Cholette. Héma-Québec et vos fermières comptent sur vos dons pendant la période estivale, où les banques de sang sont le plus souvent sollicitées.



Sur la photo, on aperçoit:

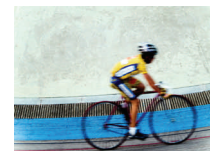
Nicole Papineau, Marc-Antoine Laramée, Mychaël Clément, Jonathan Bell, Madeleine Perreault-Cholette, le maire Gilbert Brassard, Nicole Vandendaele, Gilles Laramée et Ginette Maillé.



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

(819) 681-3371

EVE PICHETTE-DUFRESNE, POSTE 5009



La Semaine nationale de la prévention de la noyade à la piscine de Labelle

Du 21 au 24 juillet 2008, la piscine de Labelle organisera diverses activités afin de souligner la *Semaine nationale de la prévention de la noyade*. Durant cette semaine, les enfants des camps de jour apprendront les règles de sécurité en embarcation et différentes techniques de sauvetage leur seront enseignées. En plus de démonstrations de sauvetage, un NAGE-O-THON sera organisé afin de promouvoir les activités sportives tout en s'amusant. À la fin de la semaine, les enfants seront invités à réagir face à des simulations de situations d'urgence.

Avec les nombreux lacs et rivières qui nous entourent, l'équipe de la piscine municipale de Labelle est fière de participer à la formation des enfants afin que ces derniers puissent bénéficier des plaisirs de l'eau en toute sécurité!

Voici quelques consignes afin de demeurer en sécurité sur l'eau ou près de l'eau :

- Maintenir en tout temps un contact visuel avec les enfants et exercer une surveillance active de ces derniers;
- S'assurer que la piscine soit inaccessible en dehors des heures de baignade (clôturer votre piscine, même s'il s'agit d'une piscine gonflable);
- Obliger le port du VFI en embarcation pour tous et en tout temps;
- Avoir l'équipement de sécurité requis à bord d'une embarcation;
- Demeurer vigilant et alerte lors des sorties sur l'eau;
- Savoir comment réagir en cas d'urgence.

Pour plus d'informations sur la sécurité aquatique, consultez le site de la Société de sauvetage au www.sauvetage.qc.ca ou contactez-nous à la piscine au 819 681-3371, poste 5014. Vous pouvez même nous écrire sur le site internet de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca, onglet LOISIRS ET CULTURE.

Toute l'équipe de la piscine municipale de Labelle vous souhaite bon été!



SOIRÉE CINÉMA



Horaire :

- Du mois de juin au mois d'août : 3^e mardi du mois à 19 h
- Du mois de septembre au mois de décembre : le 3^e vendredi du mois à 19 h

Lieu : Pavillon des loisirs

Coût :

- Enfant 1 \$
- Adulte 2 \$
- Pop-corn 1 \$
- Jus : 0.50 \$

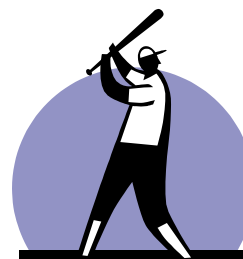


Le titre du film sera affiché dans *l'Info municipale* à chaque mois.

15 juillet 2008 : La Route des Campus (comédie classée générale). Une jeune Afro-américaine s'apprête à partir de Chicago avec ses amies pour se rendre en voiture à une université de Washington où elle souhaite étudier. Mais son père, un policier surprotecteur, insiste pour l'accompagner.

RECHERCHÉ

Vous désirez offrir des cours, animer des ateliers sportifs ou culturels dans le cadre de la prochaine programmation qui débutera à l'automne ? Vous avez des idées et des désirs particuliers au niveau des activités loisirs et culture ? Je vous invite à me contacter afin que je puisse réaliser vos attentes et agrandir l'offre de service au sein de notre communauté.





ACTIVITÉS AQUATIQUES

à la piscine municipale de Labelle

FERMÉ
le 30 juin

SESSION ÉTÉ 2008 • Du 25 juin au 14 août

Inscriptions : dès maintenant au 819 681-3371, poste 5014

HORAIRE DES BAINS LIBRES

Bain libre	Jour	Heure
FAMILIAL	Lundi et mercredi	16 h à 18 h
ADULTES	Mardi et jeudi	12 h à 13 h

TARIFICATION* (taxes incluses)

ENTRÉE INDIVIDUELLE

Enfant (15 ans et moins)	2,05 \$
Adulte (16 ans et plus)	3,10 \$

ABONNEMENT ANNUEL

Enfant (15 ans et moins)	62 \$
Adulte (16 ans et plus)	93 \$
Famille	206 \$

ABONNEMENT À 15 BAINS (pour le prix de 10)

Enfant (15 ans et moins)	20,50 \$
Adulte (16 ans et plus)	31 \$
Famille (4 personnes)	72 \$



**BONNET DE BAIN
OBLIGATOIRE**

Possibilité d'achat sur place.

Latex
3 \$

Lycra
6 \$

Silicone
8 \$

Consultez notre
programmation aquatique au
www.municipalite.labelle.qc.ca
onglet « Loisirs et culture ».

* Tarification sujette à changement.

HORAIRE DES COURS • 8 semaines

Cours	Jour	Heure	Tarif	
POSSIBILITÉ DE COURS PRIVÉS!			Résident	Non-résident
AQUAFORME	Mardi	16 h 30	1 fois/semaine	
			54,00 \$	55,50 \$
	Jeudi	16 h 30	2 fois/semaine	
			62,00 \$	63,50 \$
POSTNATAL	Mardi et jeudi	16 h 30	81,50 \$	84,00 \$
	Jeudi	11 h	47,50 \$	49,00 \$

COURS DE FORMATION (horaire à déterminer)

DEVENEZ MONITEUR

- Assistant moniteur de sécurité aquatique
- Moniteur de sécurité aquatique

DEVENEZ SAUVEUR

- Étoile de bronze
- Médaille de bronze
- Croix de bronze
- Soins d'urgence
- Sauveteur national



PISCINE
DE LABELLE

Grandes
possibilités
d'emploi dans
la région

surveillez la programmation d'automne
dans le publisac du 5 septembre 2008

29, rue du Couvent, Municipalité de Labelle
Renseignements : 819 681-3371, poste 5014



ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

NOURRI-SOURCE- HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement que peuvent vivre certaines personnes et afin de vous donner de l'information sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines Haltes Allaitement. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux mères enceintes, aux nouvelles mamans, aux pères, aux grands-parents et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Mardi 15 juillet 2008

Le sommeil/Pique-Nique

Au CLSC de Labelle, de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

Merci à notre commanditaire Pharmacie
Pascal Cormier, Proxim de Labelle

GARE DE LABELLE

Je tenais à vous rappeler, comme depuis plusieurs années, que la Gare de Labelle est ouverte pour la belle saison.



Vous y trouverez le musée ferroviaire, et aussi une exposition permanente des objets ayant appartenu à Jack Rabbit et plusieurs photos expliquant sa vie.

Des travaux de rénovations pour refaire le quai de la gare sont entrepris cette année, et comme à chaque année depuis 1996, une équipe de bénévoles travaillent très fort afin de sauvegarder notre belle gare. Pour ceux qui auraient oublié l'état de la gare avant sa rénovation, des travaux d'isolation, de peinture, d'installation sanitaire, de recherches pour le musée ainsi que des expositions diverses ont été entrepris depuis tout ce temps. Et la liste est très longue du travail fait par les bénévoles, donc je ne peux pas énumérer tout ce qui a été fait.

À la gare, il y a un livre de signatures pour les visiteurs, et ce livre témoigne de l'intérêt des gens face à notre gare et au musée. Les touristes proviennent d'un peu partout dans le monde, et nous félicitent d'avoir sauvegardé notre gare.

Pour les citoyens de Labelle qui ne l'auraient pas encore visité, venez encourager nos bénévoles lors d'une journée **portes ouvertes** qui aura lieu **les samedis et dimanches, 5 et 6 juillet 2008**. Vous pourrez constater par vous-même l'intérêt que la gare suscite.

Raymond Cloutier, pour le Comité de la gare

LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL, ÇA RAPPORTE À TOUS!

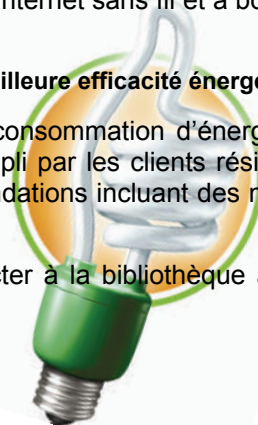
La campagne a pris son envol tout récemment! Vous avez peut-être reçu ou recevrez sous peu, par la poste, votre questionnaire du Diagnostic résidentiel. Jusqu'au 10 décembre, Hydro-Québec remettra à la Municipalité de Labelle un montant de 30 \$ pour chaque rapport papier rempli et 35 \$ pour chaque rapport rempli en ligne. La somme remise par Hydro-Québec servira à offrir l'accès à Internet sans fil et à bonifier la collection de livres à la bibliothèque.

Le Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER : pour une meilleure efficacité énergétique.

Ce programme est un service gratuit d'évaluation de la consommation d'énergie pour chaque foyer. En réponse à un questionnaire détaillé rempli par les clients résidentiels admissibles, Hydro-Québec émet un rapport de recommandations incluant des mesures concrètes pour économiser de l'énergie chez soi.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à la bibliothèque au 819-681-3371, poste 5021.

Remplissez le questionnaire dès maintenant!
www.courantcollectif.com



COMPTOIR D'ENTRAIDE

Tirage d'un panier cadeau :
25 juillet 2008

Veuillez prendre note que nous seront fermés du **19 au 27 juillet** inclusivement.

Bonne saison estivale!





COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE

Mot de Caroline Jodoin

Le guide touristique de Labelle édition 2008-2009 produit par le **CGAL** est disponible au bureau d'accueil touristique de Labelle et dans plusieurs commerces de Labelle et des environs. Vous y trouverez une mine de renseignements utiles sur les services, produits, entreprises et associations de chez nous. Merci à nos membres qui ont rendu possible la publication de ce guide. Et merci aux labellois et labelloises d'encourager les gens d'affaires d'ici.

Dans le cadre de la démarche de revitalisation et de diversification économique entreprise en partenariat avec la Municipalité de Labelle, le **CGAL** souhaite encourager ses membres à poser des gestes concrets pour l'embellissement de notre communauté. Vous êtes donc invités à communiquer avec le Comité d'horticulture et d'embellissement de Labelle afin de commanditer l'une ou l'autre des plate-bandes de Labelle par des dons en argent, plantes vivaces ou en main-d'œuvre bénévole, en échange d'une publicité gratuite dans la plate-bande.

Le **CGAL** fait relâche pour la période estivale et sera de retour dès septembre prochain avec plein d'idées d'activités dans le but de faire la promotion de Labelle et de ses commerçants, entreprises et associations. Bon été!

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

Le **CGAL** et plusieurs de ses membres sont heureux d'avoir appuyé l'*Association des propriétaires au lac Labelle* lors de son 11^e tournoi de golf du 7 juin dernier dont les profits iront à la protection et la surveillance des eaux et des rives du lac Labelle.

Le **CGAL** encourage ses membres ainsi que leur famille, amis, clients et fournisseurs à découvrir l'un ou l'autre des nombreux attraits ou activités qu'offre notre région. En voici quelques-uns :

- *L'Association des propriétaires au lac Labelle* organise une fin de semaine aquatique **les 2 et 3 août** prochain, comprenant des compétitions de ski nautique, voile, natation et canot kayak. Info : 819-686-2340
- *Escapade Laurentides 2007* organise, à partir du bureau d'accueil touristique de Labelle, plusieurs circuits touristiques de Labelle et des environs dont : Escapade exploration de la ferme et du plein air laurentien, Escapade de la Montagne Tremblante, Escapade Mont-Tremblant, Escapade plein air Labelle et la Rouge, Escapade des aventuriers Labelle péniche, Escapade cueillette nature Laurentides et Escapade safari de la Petite Nation. Info : 819-686-1057 ou 819-430-6300.
- *Le Théâtre ambulant des Laurentides* présente 3 comédies à compter **du 4 juillet et jusqu'au 20 août** à tous les vendredis et samedis soir à la salle Machabée de l'hôtel de ville de Labelle. Pour info & réservation : 819-278-0250 ou 819-686-2606.

LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE SE FAIT BELLE!

La Municipalité de Labelle a maintenant un nouveau Comité d'horticulture et d'embellissement. Nouvellement constitué et regroupé en un seul comité, il se donne pour mandat de proposer des actions concrètes pour embellir notre Municipalité et englobe également des activités relatives à l'artisanat. Plusieurs activités ont été entreprises jusqu'à présent : ajout de boîtes à fleurs au parc René-Lévesque, aménagement de deux des six plates-bandes entourant les affiches qui annoncent l'entrée de la Municipalité de Labelle (les quatre autres sont prévues pour l'an prochain), aménagement du parc près de la statue du Curé Labelle, nouvel aménagement paysager dans le village, etc. Le comité a également proposé de procéder à la réparation de certains mobiliers urbains et de faire l'achat de nouveaux pour remplacer les mobiliers trop abîmés (bancs de parc, poubelles). Par toutes ces actions, nous espérons faire de notre ville, une ville remarquable pour les citoyens et nos villégiateurs. Nous en profitons également pour encourager les résidents et les commerçants à poser des actions concrètes et parfois très simples, pour contribuer à l'embellissement de Labelle.

Nous profitons de l'occasion pour présenter les membres de ce nouveau comité : Louise Gaudreau (présidente), Martine Leclerc (secrétaire), France Marleau (trésorière), Pierre Blais, Isabelle Boucher, Raymond Cloutier, Pierre Despars, Gérard Giguère, Carole Martel et Michèle Pédemay accompagnés et encouragés par Messieurs Claude Nantel et Claude Labonté, tous deux, conseillers municipaux. Le comité a embauché, également, deux employés saisonniers pour effectuer les travaux d'entretien paysager, soit, Monsieur Robert de Varennes et Madame Annie Sauriol.

Par la même occasion, le comité aimerait rajeunir les plates-bandes déjà existantes. Nous demandons aux commerçants de Labelle s'il veulent s'impliquer en commanditant une plate-bande. Ces derniers pourraient défrayer les coûts soit seuls ou quelques commerçants regroupés, et les employés pourraient procéder aux travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien de chacune des plates-bandes. Chaque plate-bande commanditée se verrait ajouter une affiche publicitaire du ou des commerçants qui la commanditent. Les commerçants intéressés à cette proposition peuvent communiquer avec monsieur Claude Nantel au 819-686-5699. Tous les citoyens qui veulent s'impliquer sont les bienvenues.

Pour commencer, le comité va entreprendre le rajeunissement d'une plate-bande au parc du Curé Labelle, au mois de septembre.

Le 4 octobre prochain, le comité organisera une activité d'échange de vivaces. Durant cette activité, vous pouvez apporter une ou plusieurs plantes d'intérieur ou d'extérieur pour l'échanger. De plus, il y aura vente de plantes vivaces. Cet activité se déroulera dans le stationnement de la bibliothèque municipale.

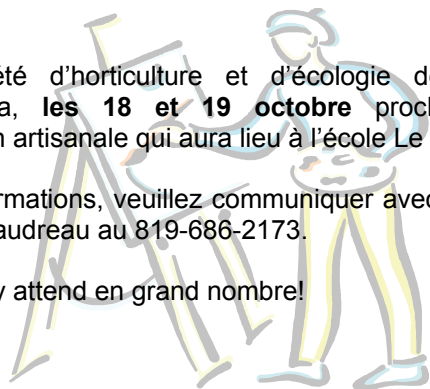
Bienvenue à tous!

EXPOSITION ARTISANALE

La Société d'horticulture et d'écologie de Labelle organisera, **les 18 et 19 octobre** prochain, une exposition artisanale qui aura lieu à l'école Le Tremplin.

Pour informations, veuillez communiquer avec madame Louise Gaudreau au 819-686-2173.

On vous y attend en grand nombre!



CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Juillet	5 et 6	Journée portes ouvertes	Comité de la Gare	Gare de Labelle
Juillet	15	Le sommeil/Pique-nique	Nourri-Source	CLSC de Labelle
Juillet	24	Collecte de sang	Cercle de Fermières	Salle Wilfrid Machabée
Juillet	25	Date de tombée - Info municipale	Municipalité de Labelle	
Juillet	25	Tirage panier cadeau	Comptoir d'Entraide	
Août	9	Formation sur la revégétalisation de La bande riveraine	Agir pour La Diable	À déterminer
Octobre	4	Activité échange de vivaces	Comité d'horticulture et d'embellissement	Bibliothèque municipale
Octobre	18 et 19	Exposition artisanale	Société d'horticulture et d'écologie	École Le Tremplin